



Actualité - Faits divers / Justice

Samedi 09 juin 2018

### « Si une décision est illégale, on l'annule, on ne juge pas en opportunité »

***Laurent Martin, 62 ans, est le nouveau président du tribunal administratif de la Guyane. Il a pris des fonctions il y a une semaine. Le magistrat a l'intention d'ancrer le tribunal dans la cité pour qu'il soit plus connu.***



Laurent Martin a auparavant occupé en Guyane, le poste de juge rapporteur de 2006 à 2010 (BD)

### **C'est un retour pour vous en Guyane...**

J'ai occupé ici le poste de juge rapporteur de 2006 à 2010. Entre temps, j'ai exercé pendant quatre ans à La Réunion comme juge administratif et je suis revenu dans l'Hexagone, à Rennes, où j'étais président d'une chambre. Les contentieux sont différents.

### **Qu'est-ce qui vous marque en revenant ici ?**

70 % du contentieux du tribunal administratif à Cayenne concerne les étrangers. C'est une grosse révolution notamment en ce qui concerne les procédures d'urgence : les référés. La Guyane échappe au droit commun national pour les étrangers. Il y a beaucoup d'étrangers à qui le préfet a refusé un titre qui viennent devant nous soit par référé liberté soit par référé suspension. Je précise que toutes les décisions ne sont pas contestées. Ce qui n'était pas le cas en 2006, c'était de l'ordre de 30 %.

### **Avez-vous déjà des perspectives ?**

Le tribunal joue un rôle social important en Guyane. Je pense qu'il doit être plus ouvert et plus présent. C'est un petit tribunal, qui est modeste mais pas très connu et qui intervient dans la vie de la cité et dans la vie des Guyanais. C'est important qu'on sache qu'il existe. Il y a des questions importantes qui seront à juger dans le futur qui intéressent la Guyane et les Guyanais. Je pense à cette question de Montagne d'or, mais il y aura aussi d'autres sujets importants que le tribunal aura à examiner. Il faut donc qu'il soit connu et qu'on connaisse ses décisions notamment celles qui sont les plus intéressantes médiatiquement et pour la vie sociale, politique et administrative du pays. Je vais m'efforcer à ancrer ce tribunal dans la cité pour qu'il soit plus connu et que l'on sache où il est implanté. On voit cette maison qui ressemble à une villa, on ne peut pas forcément savoir que c'est un tribunal.

### **Vous semblez déterminé ?**

J'ai une conception très indépendante des choses, le tribunal administratif en Guyane est une juridiction qui sera totalement détachée des administrations. Cette juridiction quand elle prend une décision, elle la prend au regard des éléments de droit et des éléments de faits. Si une décision est illégale, on l'annule il n'est pas question de juger en opportunité parce que ça pourrait gêner une administration une collectivité ou une commune.

**Bernard DORDONNE**